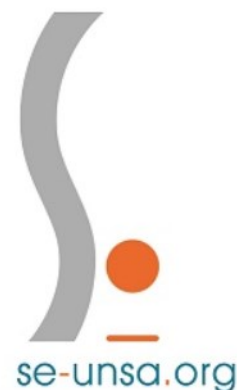


Déclaration liminaire CAPD du 7 juillet 2023

Madame l'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale,

Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,

Mesdames et messieurs les représentants des personnels élus,



Lors des dernières instances, nous vous avons parlé du mépris ressenti dans nos écoles, de la perte du sens de notre métier d'enseignant, du manque de dialogue social, des problèmes de communication envers les collègues, de la souffrance au travail, du manque de moyen pour une inclusion scolaire réussie, de plans de formations qui ne correspondent aucunement aux besoins du terrain, du manque de remplaçants, etc.

Arrêtons là notre inventaire à la Prévert que l'on ne peut que qualifier de désastreux.

Face à ces problématiques, quelles réponses? Une baguette magique? NON! Le ministère dont vous êtes la représentante, inflige :

- les évaluations d'école ;
- la transformation des PIAL en PAS
- la fusion des métiers d'AESH et AED;
- Le pacte

Pour le SE Unsa, c'est NON !

Et nous constatons un mouvement toujours aussi opaque.

Cette CAPD va traiter des recours d'enseignants, suite à des refus d'octroi de temps partiels, demandes répondant à des impératifs souvent familiaux ou médicaux, mais auxquelles vous opposez le déficit en ressources humaines du département. Force est de constater que de nombreux collègues ne connaissent pas leur droits. En effet, seuls sept collègues ont osé faire un recours, un certain nombre a laissé tomber. Pourtant, nombreux, nombreuses devrions-nous dire, sont les déçus, comprenant mal un refus malgré un avis favorable de leur IEN. Le sentiment d'injustice s'empare de ces personnels quand pour une demande à caractère identique, des collègues d'une même école ne reçoivent pas le même avis. Nous vous le disons à nouveau : cette politique restrictive, peu respectueuse de l'humain et des difficultés des agents, impacte la qualité de vie personnelle, physique et psychique de nos collègues et démontre encore une fois que notre département ne cherche qu'à compenser le déficit alarmant en personnel. Comment s'investir dans sa vie professionnelle face à ce sentiment?

Le SE-UNSA ne peut l'accepter et dénonce haut et fort cette gestion purement comptable ! Toutes les demandes des collègues sont légitimes et chaque refus de disponibilité, de temps partiel, est un refus de trop !

Madame la Directrice Académique, les bonnes volontés du terrain s'épuisent !

Je vous remercie.

Les représentants du SE-UNSA